

Collège La Hourquie
Rue Las Carribasses
64160 MORLAAS

Tél : 05 59 33 41 10

Règlement de consultation

Acheteur public

Collège LA HOURQUIE
Rue Las Caribasses
64 160 Morlaàs
Tél. : 05.59.33.41.10 / Fax : 05.59.33.63.71

Affaire suivie par : Monsieur Guillaume FAUX

Prestations :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée en application du chapitre III du code de la commande publique. (Article L2123-1; Article R2123-1; Article R2123-5)

C'est un marché de fournitures qui concerne l'achat d'un véhicule utilitaire léger, neuf dont l'aspect technique est détaillé dans le cahier des clauses particulières, avec reprise d'un ancien véhicule utilitaire pour destruction.

Une variante d'occasion est autorisée, dont l'aspect technique est détaillé dans le cahier des clauses particulières. La variante fait obligatoirement l'objet d'une offre et d'un acte d'engagement séparés.

Renseignements à fournir :

Le candidat doit fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il peut concourir à un marché public, qu'il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales, sociales et en matière de respect de la législation relative au travail clandestin.

Les offres devront contenir obligatoirement les documents suivants :

- L'acte d'engagement signé
- Une offre, faisant apparaître la référence du véhicule proposé, la finition et un prix unique TTC
- Un mémoire technique comprenant:
 - o La fiche technique détaillée du véhicule
 - o Des fiches explicitant ou précisant l'offre si nécessaire
- Une ou des photographies de l'aménagement intérieur de l'espace de chargement
- Un certificat de non gage pour la variante occasion

Critères de choix du candidat :

Sera retenue l'offre respectant le cahier des clauses particulières et étant économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Prix 60 points
- Valeur technique 40 points

Concernant la valeur technique, les offres seront jugées sur les éléments suivants :

- Émission de CO2/km (10 points)
- Aménagement intérieur (20 points) : joindre obligatoirement des photos
- Volume de chargement (10 points)

Date limite de réception des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 7 juin 2019 à 17h00.
Les offres et tout document relatif au présent marché doivent être rédigés en français ou doivent avoir une version française

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats et comprend :

- Le présent Règlement de consultation
- Le Cahier des clauses techniques particulières
- L'acte d'engagement

Les offres doivent être déposées par voie électronique **uniquement sur l'AJI.**

Les candidats restent engagés par leurs propositions pendant 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'exécution : commande, livraison, reprise :

Le délai de livraison ne peut excéder 3 mois à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. **Aucune livraison ne pourra être programmée pendant la fermeture scolaire, du 5 juillet 2019 au 25 août 2019.**

En cas de retard imputable au fournisseur dans la livraison, des pénalités de retard par jour s'appliqueront.

Conditions de livraison :

L'adresse de livraison est : Collège La Hourquie, rue Las carribasses, 64160 Morlaàs
La livraison franco de port doit être effectuée par le titulaire du marché dans les délais prévus au bon de commande. Toutefois, le collège accepte une livraison en concession, dans la limite d'un rayon de 30km du collège Morlaàs.

La date de livraison et un créneau horaire devront être définis en concertation avec l'établissement au minimum 48 heures avant ladite livraison.

A la réception, en présence du fournisseur ou de son représentant, le véhicule fera l'objet d'un contrôle de la part du collège, au moyen du bon de livraison (original et duplicata) numéroté, mentionnant :

- Le nom du titulaire du marché et son adresse
- La date de livraison
- La référence au bon de commande et au marché
- La dénomination exacte du véhicule livré
- La présence des options et équipements définis dans le bon de commande
- Le prix unitaire

Contrôle qualitatif :

Le véhicule ne devra avoir subi aucun dommage, lors du transport, du déchargement ou de sa livraison. Le véhicule endommagé sera repris immédiatement par le titulaire.

Les réserves portant sur l'état apparent du véhicule sont immédiatement portées sur le bon de livraison.

En cas de non-conformité entre le véhicule livré et le bon de livraison, ce dernier sera rectifié ; cette rectification comportera la signature des deux parties, sans que cela ne préjuge de la décision d'un échange ultérieur.

RAPPEL : Les frais de port du véhicule livré ou repris seront à la charge du titulaire pour la commande initiale et les compléments éventuels, y compris en service après-vente.

Le véhicule reconnu défectueux ou non conforme à la commande sera repris par le titulaire du marché à ses frais et selon les moyens de son choix. Il aura également la charge complète de le remplacer dans un délai arrêté en concertation avec le représentant du collège, au vu des contraintes avancées.

Reprise :

La reprise du véhicule concerne un Citroën Berlingo essence de 110 000 km dont la première mise en circulation date du 29 septembre 1998. Il s'agit d'une reprise pour destruction. Un certificat de reprise pour destruction devra être remis au collège par le titulaire du marché.

Prix du marché :

Le véhicule sera réglé conformément aux conditions tarifaires stipulées dans le bordereau de prix.

Le prix de référence dit « prix public » est ferme et définitif ; le pourcentage consenti sur le prix public est ferme et définitif.

Les prix sont fermes et non actualisables.

Modalités de règlement :

Le paiement du véhicule visé par le présent marché sera effectué après livraison, par mandat administratif sous 30 jours à compter de la date de réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira, à cet effet, un RIB à son nom avec IBAN complet et BIC).

La facture du véhicule livré avant le 5 juillet doit parvenir obligatoirement au collège à la livraison, ou, au plus tard, le 5 juillet.

La facture, établie en deux exemplaires, comporte, outre les mentions obligatoires :

- Le numéro et la date du marché
- Le prix HT et le prix TTC en euros, le pourcentage consenti appliqué
- Le RIB (joindre un RIB)

Il ne sera procédé à aucun versement au titre d'avance ou d'acompte.

Il ne sera procédé à aucune retenue de garantie.

Résiliation :

La résiliation intervient de plein droit sans que le titulaire du marché puisse prétendre à des indemnités :

- Si le titulaire déclare ne pas pouvoir tenir ses engagements
- Si le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations malgré une mise en demeure.

Dispositions générales :

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le collège de Morlaàs à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Le présent marché ne déroge pas aux dispositions du CCAG-FCS.

Le tribunal administratif de Pau est seul compétent pour le règlement des litiges.